

THÈMES

PRINCIPAUX

Pour les particuliers

Hypothèques 2

De plus en plus de signes laissent penser que les taux hypothécaires vont baisser

Finances 2024 4

Ne manquez pas ces délais et échéances

Gare aux escroqueries 6

« Les fraudes sont en forte hausse », déclare Andreas Barfuss, Ombudsman des banques

Déclaration d'impôt 7

Avec de l'immobilier, des placements, ou à la retraite, déclarer ses impôts n'est pas une mince affaire

Pilier 3a 9

Il vaut mieux cotiser en début d'année pour profiter de l'effet des intérêts composés

Assurances 13

Oubliez les assurances-vie mixtes: elles restent chères et inefficaces

Pour entreprises et caisses de pension

Régler sa succession 16

Vaut-il la peine de vendre son entreprise par étapes ?

Prévoyance 17

Une solution complémentaire permet aux cadres de choisir comment placer l'argent versé

Caisse de pension 18

Les PME peuvent économiser beaucoup en changeant de courtier en assurances

Réforme LPP 19

Ne sous-estimez pas son impact sur votre entreprise

Retraite : pourquoi les Suisses se font-ils autant de souci ?

Tant que l'on est en plein dans la vie active, on ne pense guère à la retraite. Mais quand l'heure approche, les inquiétudes surgissent: aurai-je assez d'argent pour vivre ? Bien se préparer permet d'envisager la retraite avec sérénité.



ELMAR COSANDEY

Directeur VZ Fribourg
elmar.cosandey@vzch.com
tél. 026 350 90 90

Plus une chose est lointaine, moins on y pense. En matière de retraite, cette insouciance peut jouer des tours. Car ce qu'on pourra se permettre plus tard se décide bien avant 65 ans. Autrement dit: lorsqu'on s'y prend trop tard, il devient impossible d'influencer son niveau de vie dans ses vieux jours. Et c'est là que les soucis commencent. Les personnes qui se font conseiller chez VZ

se font surtout du souci pour leur conjoint ou concubin et s'inquiètent de savoir s'il est suffisamment protégé en cas de coup du sort. Ils redoutent de ne pas pouvoir vivre de leurs rentes, de ne plus être en mesure de financer leur hypothèque ou que les enfants se disputent au moment du partage de l'héritage. Bon nombre de ces soucis se dissipent quand on donne un coup de collier quelques années avant la retraite. En effet, seul celui qui s'organise à temps peut encore combler les lacunes financières, économiser beaucoup d'impôts et répartir son patrimoine pour le faire durer jusqu'à la fin de sa vie. Alors vous aussi, posez bien les jalons tant que vous en avez la possibilité. Lisez la suite ici :

► **Inquiétudes pour la retraite (page 10)**

Succession

Ne laissez pas votre conjoint en plan

Ne rien faire, c'est laisser la loi décider qui hérite de combien. Souvent, cela ne correspond pas à ce que l'on souhaite. Protéger au mieux son conjoint ou concubin signifie par exemple que les enfants ne doivent pas hériter avant le décès des deux parents. Pour cela, il faut savoir de quels instruments on dispose. ► **Page 3**

Placements financiers

Fonds actifs: chers et souvent... passifs

Une nouvelle étude réalisée par VZ montre que beaucoup de fonds en actions « à gestion active » ne s'écartent en réalité qu'à peine de leur indice de référence. Il leur est donc pratiquement impossible de tenir leurs promesses et de surpasser le rendement de cet indice. La cherté est alors bien souvent injustifiée. ► **Page 5**

Immobilier

Vendre un immeuble locatif se prépare

Si vous envisagez de vous séparer d'un tel bien, organisez soigneusement votre projet et n'acceptez pas une offre trop vite. Il est important de faire estimer l'immeuble par un spécialiste, de prévoir suffisamment de temps pour les démarches ou encore de bien évaluer en amont les impôts et les frais à régler. ► **Page 15**

Hypothèques : les signes d'une baisse prochaine des taux se multiplient

Quiconque doit renouveler son hypothèque ou en conclure une nouvelle devrait bien réfléchir à ce qui vaut mieux à moyen terme pour son budget.

Les pronostics sur les taux sont à prendre avec prudence. Un tournant monétaire a déjà été souvent annoncé. Mais désormais, de plus en plus de signes donnent à penser que les taux vont bientôt baisser.

► La courbe des taux est inversée: les hypothèques fixes à long terme sont pour l'instant moins chères que les hypothèques du marché monétaire (Saron). Cela signifie que les marchés tablent sur un sensible recul des taux d'intérêt.

► De plus en plus d'investisseurs considèrent la Suisse comme un refuge sûr, ce qui accroît la pression haussière

sur le franc. Les marchés partent donc du principe que la Banque nationale suisse (BNS) va abaisser son taux directeur plus tôt qu'attendu jusqu'alors.

Qu'est-ce que cela signifie quand on souscrit ou renouvelle une hypothèque?

► Si vous avez la certitude que les taux d'intérêt vont fortement augmenter ces prochains temps et resteront élevés assez longtemps, il est judicieux de bloquer maintenant les taux. Votre risque: en cas de baisse des taux, vous paierez dans les années à venir des dizaines, voire des centaines de milliers de francs en trop.

► Si vous pariez sur une baisse des taux, optez plutôt pour une hypothèque du marché monétaire. Ces trente dernières années, cette option s'est presque toujours avérée plus intéressante. Les hypothèques du marché monétaire ont été, dans quelques phases et pour un bref moment, légèrement plus chères que les hypothèques à long terme.

► Si vous souhaitez vous prémunir contre la hausse des coûts hypothécaires, versez régulièrement sur un compte la différence entre le taux d'intérêt actuel et une moyenne à long terme (3% environ). En cas de hausse

effective des taux d'intérêt, vous pourrez puiser dans ces réserves.

► Si vous décidez d'opter pour une hypothèque à taux fixe, ne souscrivez qu'une partie à taux fixe et le reste à taux Saron.

i Voulez-vous en savoir plus? Commandez la fiche technique sans frais ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Hypothèque Saron ou fixe?

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez la succursale la plus proche de chez vous (page 20).

L'ABC de la retraite : assistez aux workshops de VZ

La retraite marque le début d'une nouvelle phase de vie, y compris sur le plan financier. Revenus, placements, fiscalité, hypothèque... tous les aspects de votre situation patrimoniale sont concernés par ce changement. La plupart sous-estiment ce qui les attend. D'où l'importance de planifier avec grand soin la période après 65 ans.

Les personnes qui prendront leur retraite ces prochaines années ont besoin de réponses à des questions complexes: faut-il percevoir une rente, le capital ou les deux? Comment optimiser mes impôts? Puis-je



me permettre de prendre une retraite anticipée? Le workshop «**L'ABC de la retraite**» vous donne toutes les clés pour vous préparer sérieusement.

VZ organise régulièrement des workshops d'environ une heure sur diffé-

rentes thématiques. Ces manifestations sont sans frais pour les participants. Actuellement, VZ propose à **Lausanne, Genève, Neuchâtel et Fribourg** les workshops suivants:

- Investir efficacement avec des ETF

- Réforme LPP: bon à savoir
- Hypothèque du marché monétaire ou à taux fixe?
- Succession: ce que vous devez savoir

i Réservez sans plus attendre votre place au workshop de votre choix. Pour ce faire, vous pouvez vous rendre sur www.vzch.com/manifestations, scanner le code QR ou encore contacter la succursale VZ proche de chez vous (page 20). ●



Testament, contrat de mariage, pacte successoral : que choisir ?

Pour protéger au mieux votre conjoint ou concubin en cas de décès, plusieurs possibilités s'offrent à vous. Étudiez la meilleure option pour vous-même et votre famille.



NATACHA COTTING
Experte en droit successoral
natacha.cotting@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Le plus important d'abord : ne prendre aucune disposition, c'est laisser la loi décider qui hérite de combien. En général, cela ne correspond pas à ce que l'on souhaite. Protéger au maximum son conjoint ou concubin signifie par exemple que les enfants ne doivent pas hériter avant le décès des deux parents.

En l'occurrence, il faut savoir de quels instruments on dispose et comment les utiliser au mieux :

► Contrat de mariage plus testament

En général, il faut un contrat de mariage pour avantager son conjoint financièrement. On peut s'y attribuer mutuellement la totalité des acquêts, à savoir la partie de la fortune que l'on a constituée conjointement au cours de l'union (dont, souvent, la maison).

Les couples mariés peuvent aussi s'octroyer l'usufruit de la part héréditaire légale des enfants communs. Exemple : ils attribuent la maison familiale aux enfants, en tout ou par-

tie, et s'adjugent le droit d'y vivre aussi longtemps qu'ils le souhaitent. Ils peuvent aussi mettre le bien en location afin d'assurer leur subsistance avec les revenus.

Attention : un simple contrat de mariage ne suffit pas. La plupart du temps, il faut aussi un testament pour favoriser le conjoint au maximum. On peut, dans le testament, réduire encore la quote-part des enfants communs en la limitant à la réserve héréditaire de 1/4. Pour ce faire, les deux époux doivent établir chacun un testament, les testaments communs étant invalides.

► Testament

Un testament permet d'ajuster l'ordre de succession légal selon ses vœux. Sans disposer, toutefois, d'une latitude absolue : le conjoint et les enfants communs ont droit à leurs réserves. Un testament est capital pour les personnes non mariées : ne comptant pas parmi les héritiers légaux, elles restent, faute de dispositions appropriées, les mains vides.

Conseil : avec le nouveau droit successoral, la quotité disponible a augmenté en 2023. Cela signifie que vous pouvez favoriser davantage votre concubin en lui attribuant, dans le testament, la moitié de l'actif successoral. Si vous n'avez pas d'enfants, vous

pouvez même léguer librement l'intégralité de votre patrimoine.

► Pacte successoral

Un pacte successoral permet également de se favoriser. Mais à la différence du contrat de mariage et du testament, tous les héritiers légaux doivent y consentir. Ce document donne en effet aux enfants la possibilité de renoncer volontairement à leur part successorale.

Conseil : un pacte successoral est surtout recommandé aux familles avec enfants issus de plusieurs unions (cf. page 14). Il joue aussi un rôle important dans le règlement de la succession d'une entreprise : un enfant peut y renoncer à sa réserve pour que l'un de ses frères et sœurs puisse reprendre plus facilement l'entreprise.

i Vous voulez protéger votre conjoint au maximum ? Commandez la fiche technique ou parlez-en à un(e) expert(e) dans la succursale VZ proche de chez vous (page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Avantager le conjoint survivant

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

MON CONSEIL



MATTHIAS REINHART
Fondateur du Groupe VZ

Lorsque les banques parlent de leur performance, elles se réfèrent fièrement aux fonds des clientes et clients, aux actifs sous gestion et à la croissance de ces actifs. De tels indicateurs importent assez peu aux clients. Ce qui compte surtout à leurs yeux, c'est la qualité du conseil, l'expertise et la disponibilité de leurs interlocuteurs, la transparence et l'efficacité et, bien sûr, le rendement net après déduction de tous les coûts.

Ces facteurs déterminent leur niveau de satisfaction avec la prestation fournie par leur banque. La satisfaction de la clientèle est bel et bien le principal critère de mesure dans l'activité bancaire. Tout le reste en découle : le nombre de clientes et clients qu'une banque peut acquérir, et combien d'argent cette clientèle lui confiera à long terme.

Mon conseil : demandez à votre banque si elle mesure et publie la satisfaction de sa clientèle. Si sa réponse ne vous convainc pas, optez pour un partenaire pour qui la satisfaction constitue la mesure de toute chose. ●

Finances 2024 : les délais à ne pas manquer

Vous désirez faire de grosses économies ? Alors planifiez, cette année aussi, vos finances avec soin et notez les principales échéances dans votre agenda.

Pour ne pas jeter l'argent par les fenêtres, il convient de bien organiser vos finances dès le début de l'année :

► **Impôts :** déposez votre déclaration d'impôt à temps et n'omettez aucune déduction importante. Prolongez le délai si vous avez besoin de plus de temps. Cela ne vous portera aucun préjudice (cf. aussi page 7).

► **Titres :** vérifiez si votre stratégie de placement est encore en adéquation avec votre profil de risque, vos objectifs de placement et la situation actuelle du marché. Vous allez bientôt recevoir le relevé de dépôt de votre banque. Il y a de bonnes raisons de tout étudier en détail (cf. page 5).

► **Hypothèques :** chez certaines banques, on doit aussi résilier les hypothèques à taux fixe des mois à l'avance, alors que la date d'échéance est immuable. Les banques prennent souvent contact avec les clients peu avant l'échéance de l'hypothèque. Il est alors trop tard pour

passer à une banque moins chère. Réfléchissez donc au renouvellement de votre financement un an avant.

► **Assurances :** beaucoup de couvertures sont superflues ou trop chères, ou les deux. Comparez les primes et prestations. Le passage à un prestataire moins cher

FICHE TECHNIQUE

Calendrier financier 2024

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

doit être engagé d'ici fin septembre (cf. page 13).

i Vous souhaitez planifier vos finances avec soin ? Rendez-vous dans la succursale VZ proche de chez vous (page 20). ●

Les principales échéances de l'année 2024

Impôts	Remettre sa déclaration d'impôt ou prolonger le délai de remise, possibilité d'optimisation	Fin février, mars ou avril
Hypothèques	Réexaminer la stratégie et les échéances	Fin du trimestre
Titres	Adapter sa stratégie d'investissement	Début d'année
Assurances	Assurances auto, ménage et bâtiments : comparer les primes, envisager un changement	Jusqu'à fin mars ou fin septembre
Caisse-maladie	Contrôler son assurance complémentaire	Jusqu'à fin septembre
Caisse-maladie	Contrôler son assurance de base	Jusqu'à fin novembre
Pilier 3a	Verser le montant maximal	Jusqu'à mi-décembre
Caisse pension	Effectuer des rachats volontaires	Jusqu'à mi-décembre

AVS et retraite : ce qui change cette année

► **Rentes AVS :** en 2024, la rente individuelle minimale s'élève à 1225 francs par mois, et la rente maximale à 2450 francs. Les couples mariés perçoivent ensemble un maximum de 3675 francs par mois.

► **Réforme de l'AVS :** elle est en vigueur depuis le 1^{er} janvier. Les nouvelles dispositions seront mises en place peu à peu. Pour les femmes, l'âge de la retraite va être relevé progressivement de 64 à 65 ans, à raison de trois mois par an. Important : pour les

femmes nées en 1960, rien ne change encore en 2024. Autre nouveauté : femmes et hommes peuvent toucher leur rente entre 63 et 70 ans à partir de n'importe quel mois. La rente diminue si on la perçoit avant 65 ans. En ajournant la rente, on obtient un supplément. On peut aussi toucher une partie plus tôt, et le reste ultérieurement. Par ailleurs, les cotisations AVS sont désormais génératrices de rentes après 65 ans.

► **Caisse de pension :** les rentes du 2^e pilier dépendent

des revenus et du niveau des prestations de la caisse de pension. Une chose est sûre : les rentes diminuent parce que les taux de conversion ne cessent d'être révisés à la baisse. Consultez donc votre dernier relevé de la caisse de pension pour savoir sur quelles prestations vous pouvez compter.

► **Pilier 3a :** ceux qui sont affiliés à une caisse de pension peuvent verser jusqu'à 7056 francs par an, idéalement en début d'année (cf. page 9). Pour les personnes actives sans caisse de pen-

sion, la limite s'élève à 20 % du revenu et au maximum à 35'280 francs.

i Vous désirez faire les choses comme il faut au moment de votre retraite ? Parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

AVS et retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (page 20).

Beaucoup de fonds de placement actifs sont chers... et passifs

Une nouvelle étude de VZ le montre: en règle générale, les épargnants n'ont pas intérêt à investir dans des fonds actions à gestion active.



DAREN MONTANDON
Expert patrimonial
daren.montandon@vzch.com
tél. 032 854 04 04

La plupart des fonds en actions gérés activement manquent à leurs promesses; ils n'ont donc pas leur place dans de nombreux dépôts de titres. C'est la conclusion d'une nouvelle étude de VZ.

► **Fonds actifs:** les fonds en actions à gestion active sont en général beaucoup plus chers que les fonds passifs. Leurs gestionnaires justifient le surcoût par leur travail d'analyse et de sélection des titres. Ils font ce

travail parce qu'ils veulent réaliser un rendement supérieur à celui de leur indice de référence, c'est-à-dire tenter de battre le marché.

► **Fonds passifs:** ces placements sont bien moins chers, car ils n'ont pas besoin d'une gestion coûteuse. Ces fonds ont pour objectif de répliquer un indice le plus fidèlement possible. Ils cherchent donc à atteindre le rendement du marché, soit à gagner ou perdre autant que le marché.

Beaucoup de fonds collent à l'indice

Dans les portefeuilles de nombreux investisseurs, les fonds actifs représentent plus d'un tiers des positions. Si votre dépôt est concerné, vous avez intérêt à vous y

intéresser de près, comme le montrent les résultats de la récente étude de VZ:

► La plupart des fonds actifs ne réalisent à long terme aucune surperformance et font moins bien que l'indice de référence. En moyenne, seul un tiers des fonds environ génère un meilleur rendement sur plusieurs années (tableau ci-dessous).

► Un nombre étonnamment élevé de fonds actifs sont en réalité passifs, car ils s'écartent à peine de leur indice de référence; la gestion des actifs du fonds n'a donc rien d'active. Il est pratiquement impossible à ces «copieurs d'indices» de surpasser le rendement de l'indice de référence après déduction des frais élevés.

► La conclusion de l'étude jette un froid: les coûts élevés des fonds actifs par rapport aux fonds passifs sont souvent injustifiés. Les investisseurs ont donc davantage intérêt à miser directement sur l'indice de référence avec des fonds indiciels comme les ETF.

Vérifiez vos positions en dépôt

Conseil: en début d'année, vous recevez les relevés de dépôt de votre banque. Prenez soin de les examiner attentivement. Avez-vous placé beaucoup d'argent dans des fonds? Demandez alors un deuxième avis. Jusqu'au

OFFRE LECTEURS

Faites analyser votre dépôt

Où prenez-vous des risques inutiles? Comment éviter ces risques et où votre dépôt se situe-t-il par rapport au marché?

Les expert(e)s de VZ vous montrent comment tirer le meilleur parti de votre argent. Prenez rendez-vous (voir page 20). Ou demandez votre analyse au prix spécial de 100 francs (hors TVA) avant le **31 mars 2024** sur: www.vzch.com/analysededepot

31 mars 2024, vous pouvez faire analyser votre dépôt à un prix spécial (offre lecteurs ci-dessus). Les experts indépendants de VZ scruteront vos placements à la loupe. Ils vous indiqueront la performance de votre dépôt par rapport au marché, comment éviter les plus gros risques et si vous payez des frais inutiles.

i Vous souhaitez en avoir plus pour votre argent? Commandez sans frais l'étude ci-dessus ou prenez rendez-vous avec un(e) expert(e) dans une succursale de VZ proche de chez vous (cf. page 20). ●

ÉTUDE

Nouveau

Les fonds à gestion active au banc d'essai

Les fonds actifs sont-ils vraiment aussi attrayants que l'affirme la publicité?

Commandez gratuitement notre nouvelle étude de 16 pages sur www.vzch.com/vznews139, ou bien appelez-nous (page 20).

Fonds actifs: la plupart ne parviennent pas à battre le marché

Base: fonds actions actifs agréés en Suisse; comparaison des parts avec une sur- ou sous-performance par rapport à l'indice de référence (Swiss Performance Index); périodes de trois ans en %.

Périodes de 3 ans	Quote-part de fonds actions actifs par rapport au marché avec	
	Meilleur rendem.	Moins bon rendem.
2013–2015	34 %	66 %
2014–2016	54 %	46 %
2015–2017	70 %	30 %
2016–2018	53 %	47 %
2017–2019	21 %	79 %
2018–2020	18 %	82 %
2019–2021	29 %	71 %
2020–2022	17 %	83 %
2021–2023 ¹	23 %	77 %
Valeur moyenne	35,4 %	64,6 %

¹ Jusqu'à septembre 2023
Sources: VZ, Morningstar

OPINION

Protégez-vous contre les fraudeurs !

En tant qu'Ombudsman des banques, Andreas Barfuss s'occupe tous les jours de clients bancaires ayant été victimes de criminels. Il met en garde : « Les escroqueries sont de plus en plus élaborées. »



« Les fraudes sont en forte hausse », déclare Andreas Barfuss.

Monsieur Barfuss, vous n'êtes en poste que depuis un an et avez déjà alerté plusieurs fois la population au sujet des cybercriminels.

La situation est-elle si grave ?

Les fraudes touchant l'e-banking, les placements ou les cartes de crédit augmentent fortement. Les fraudes à la carte bancaire qui nous ont été rapportées ont presque doublé ces douze derniers mois. C'est inquiétant.

Pourquoi une telle augmentation ?

Nous achetons de plus en plus sur Internet et effectuons presque toutes nos opérations bancaires en ligne. Les nouvelles technologies nous facilitent toujours plus la vie, donc le nombre d'utilisateurs augmente. De plus, les fraudeurs savent y faire – leurs escroqueries sont de plus en plus élaborées.

Quelles sont les méthodes de fraude particulièrement utilisées ?

Il y a par exemple les attaques de phishing: le plus souvent, les fraudeurs envoient des e-mails ou SMS frauduleux dans lesquels les clients sont invités à cliquer sur un lien pour actualiser leurs identifiants ou obtenir un remboursement. Ou bien on leur demande de verser une certaine somme pour recevoir un colis. Ces

liens mènent vers de fausses pages web qui ressemblent à s'y méprendre aux pages de connexion des banques. Si l'on se connecte, les fraudeurs peuvent facilement récupérer les données d'accès. Ils opèrent aussi par téléphone, disent qu'ils sont de la police ou travaillent pour une entreprise connue, et demandent à leurs victimes des données bancaires sensibles, par exemple sur leur carte de crédit.

Que se passe-t-il ensuite ?

Les fraudeurs transfèrent de l'argent très rapidement. Cet argent est généralement perdu et l'on ne retrouve pas les escrocs.

Que faites-vous pour aider ?

En cas de litige, nous assurons une médiation entre les clients et les banques. Mais il faut savoir que si le vol d'argent est imputable à une faute du client, la banque ne peut être tenue responsable. C'est le cas si un client ne reconnaît pas une attaque de phishing et communique des données de sécurité et d'authentification. Les banques font beaucoup pour rendre leurs systèmes d'e-banking plus sûrs. La plupart des attaques ne ciblent pas les banques, mais les clients – ce sont eux qui constituent le maillon faible.

Comment peut-on se protéger ?

Aucune entreprise sérieuse ne vous contacte par e-mail, téléphone ou SMS pour vous demander vos identifiants et mot de passe. Ne communiquez jamais de données confidentielles via ces canaux et ne vous laissez pas intimider si quelqu'un vous menace de perte d'argent ou de blocage de votre carte. Ne cherchez pas sur Google la page de connexion de votre banque, car les fraudeurs peuvent réussir à apparaître dans les premiers résultats. Saisissez toujours l'adresse manuellement. Utilisez les paramètres de sécurité comme le géoblocage ou les restrictions de retrait, et bloquez votre carte si vous ne l'utilisez pas durant un certain temps. Enfin, suivez les recommandations des autorités et de la police. ●

À SON SUJET

Andreas Barfuss a étudié la gestion d'entreprise et le droit à Saint-Gall et à Bâle. Il est Ombudsman des banques depuis 2023. Auparavant, il était responsable Legal & Compliance pour l'Association suisse des banquiers. Vous trouverez plus d'informations ici : www.bankingombudsman.ch/fr

Déclaration d'impôt: n'oubliez pas ces déductions importantes

Quand on perçoit seulement un salaire, la déclaration d'impôt est vite remplie. Avec de l'immobilier, des placements financiers et à la retraite, les choses se compliquent.

Tant que les finances sont simples, la déclaration d'impôt ne pose généralement aucun problème. Les choses se compliquent lorsque l'on rénove son logement, que l'on place de l'argent et que l'on touche des rentes ou des avoirs de prévoyance:

► **Logement en propriété:** les coûts des travaux préservant la valeur sont déductibles, mais pas ceux qui créent de la plus-value (sauf s'ils réduisent la consommation énergétique). Coordonnez donc l'ensemble des travaux: ceux préservant la valeur ne sont déductibles que l'année où ils ont été faits. Les mesures d'économies d'énergie peuvent être réparties sur un maximum de trois ans, dès lors qu'elles excèdent le revenu imposable (tableau ci-dessous).

► **Placements:** les coûts des dépôts, compartiments et coffres-forts ainsi que les frais d'encaissement des coupons sont générale-

ment déductibles. Ne sont pas déductibles les frais liés à l'achat et à la vente de titres, les honoraires pour le conseil financier, fiscal et en placements, et les taxes d'émission.

Quand on détient de nombreux titres, lister l'ensemble des positions et revenus imposables est fastidieux. Il peut être utile de commander un relevé fiscal auprès de la banque, même si cela peut coûter plusieurs centaines de francs. Cette somme est déductible du revenu imposable dans la plupart des cantons.

► **Retraite:** les rentes de l'AVS et de la caisse de pension sont généralement imposables à 100% au titre de revenu. Par contre, les versements en capital de la caisse de pension et du pilier 3a sont imposés une seule fois et devraient être répartis sur plusieurs périodes fiscales afin de casser la progression fiscale. La situation se com-

FICHE TECHNIQUE

Réaliser des économies fiscales

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

plique pour les indemnités en capital de l'employeur, car l'imposition dépend de leur finalité: si l'indemnité a un caractère de prévoyance, elle est imposée au tarif plus avantageux des capitaux de prévoyance. Important: les personnes qui prennent une retraite anticipée doivent cotiser à l'AVS jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont déductibles de leur revenu imposable.

i Vous souhaitez payer moins d'impôts? Convenez d'un rendez-vous pour un entretien chez VZ (coordonnées en page 20) ●

Impôt à la source: attention avec les dividendes étrangers

Quiconque détient des parts de sociétés étrangères, ne perçoit qu'une partie des dividendes. Le reste demeure dans le pays où se trouve le siège de la société. On peut demander le remboursement d'une partie de cet impôt à la source. Or, de nombreux investisseurs sont dépassés par la procédure. Il y a des délais à respecter, et différentes instances sont impliquées (banque dépositaire, commune de domicile, administration fiscale cantonale, pays tiers).

Conseil: si vous détenez des titres étrangers, choisissez de préférence une banque dépositaire qui prend en charge chaque démarche jusqu'au remboursement de l'impôt à la source. Et si vous investissez dans des ETF ou d'autres fonds indiciels, veillez aussi au domicile fiscal: selon le cas, l'imposition peut avoir un effet négatif sur le rendement net. Faites analyser votre dépôt (voir offre lecteurs en page 5). Vous trouverez d'autres conseils dans la fiche technique. ●

Rénovations: quels travaux sont déductibles à quel moment?

Exemple: couple avec immeuble locatif de 3 logements; revenu imposable de 80'000 francs; rénovations en 2023: travaux à plus-value: 30'000 francs, travaux préservant la valeur: 100'000 francs, mesures d'économies d'énergie: 150'000 francs (tous les chiffres sont exprimés en francs)

	Déductions par période fiscale		
	2024	2025	2026
Revenu avant rénovation	80'000	80'000	80'000
Travaux créant une plus-value ¹ (total 30'000)	0	0	0
Travaux préservant la valeur ² (total 100'000)	-100'000	0	0
Mesures d'économie d'énergie ³ (total 150'000)	0	-80'000	-70'000
Revenu imposable	0	0	10'000

1 Lors de la vente, ils peuvent être déduits du gain au titre de frais d'investissement dans le cadre de l'impôt sur les gains immobiliers.

2 Les mesures de maintien de la valeur doivent être déclarées au cours de la même année fiscale.

3 Depuis 2020, ces coûts peuvent être répartis sur un maximum de trois années fiscales.

FICHE TECHNIQUE

Comment vos placements sont imposés

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Conseils : rentes, réformes et donations

Comment éviter les erreurs avec l'AVS si je pars plus tôt à la retraite ?

Si vous prenez une retraite anticipée, vous devez veiller aux points suivants en ce qui concerne les cotisations et les rentes AVS :

► **Cotisations AVS :** vous devez continuer de cotiser à l'AVS jusqu'à 65 ans. L'AVS applique le tarif pour personnes non actives, lequel se calcule à partir de la fortune imposable et du revenu annuel acquis sous forme de rentes. Les cotisations peuvent ainsi atteindre jusqu'à 25'700 francs par an et par personne. S'y ajoutent, selon le cas, jusqu'à 5 % de frais administratifs. Cela peut faire un trou dans le budget personnel. Il vaut donc la peine de regarder comment réduire ces coûts.

► **Rente AVS :** demandez-vous si vous avez besoin de la rente AVS pour combler la lacune de revenu. Jusqu'à présent, on pouvait avancer le versement de la rente d'une à deux années

complètes. Depuis la réforme de l'AVS, il est possible de demander le premier versement entre 63 et 70 ans. On peut désormais également toucher 20 à 80 % de la rente et ajourner le reste. L'intérêt de percevoir la rente AVS dépend de votre espérance de vie, de vos revenus et de votre patrimoine, ainsi que de votre situation fiscale. Souvent, l'épargne personnelle (comme les avoirs du pilier 3a, les comptes d'épargne, les titres ou encore les assurances-vie arrivant à échéance) conviennent mieux pour combler la lacune. ●

FICHE TECHNIQUE

Retraite anticipée

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Puis-je, sans problème, faire don d'une somme importante à mon filleul ?

Tant que les réserves héréditaires de vos héritiers légaux sont préservées, vous n'avez aucune conséquence successorale à craindre. En l'absence de lien de parenté avec la personne gratifiée, celle-ci risque toutefois de payer un lourd impôt sur les donations. Selon le canton, il existe des franchises ou des limites d'exonération. Franchise : seule la partie qui dépasse cette somme est imposée. Limite d'exonération : aucun impôt n'est prélevé jusqu'à la limite en question. Si la donation va au-delà, toute la somme est imposée.

Conseil : prenez soin de tout clarifier si vous souhaitez faire donation d'une somme importante et que votre filleul n'a pas de lien de parenté

avec vous. La question de savoir si et à combien l'impôt s'élève dépend du canton et du montant de la donation. Exemple : une femme reçoit de son parrain une donation de 35'000 francs pour une nouvelle voiture. À Fribourg, elle paie un peu plus de 11'000 francs d'impôt sur les donations si elle n'a aucun lien de parenté avec lui ; à Genève, l'impôt dépasserait 17'000 francs. ●

FICHE TECHNIQUE

Donation aux enfants

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Que de réformes... Les rentes vont-elles encore baisser ?

Plusieurs réformes sont à l'agenda 2024. Jusqu'à présent, seule la réforme de l'AVS est en vigueur ; les autres projets seront soumis aux urnes au cours de l'année :

► En mars, nous voterons sur l'initiative sur les rentes et la 13^e rente AVS. Le premier projet veut relever l'âge de la retraite à 66 ans puis l'adapter automatiquement à l'espérance de vie, le second instaurer une rente mensuelle supplémentaire.

► La réforme de la LPP devrait être mise au vote en milieu d'année. Si elle est adoptée, un certain nombre de choses changeront au niveau de la caisse de pension. Le taux de conversion minimal diminuerait de 6,8 à 6 %, avec une baisse de la rente dans la partie obligatoire. Afin d'amortir les pertes, des compensations sont prévues pour 15 cohortes d'âge. La réforme entend par ailleurs améliorer la couverture des travailleurs à temps partiel et à faible revenu. Le seuil d'entrée serait abaissé de 22'050 à 19'845 francs, et la déduction de coordination fixe disparaîtrait complètement. Au lieu de quoi, le salaire serait systématiquement assuré à raison de 80 %.

Conseil : il s'agit d'un projet complexe. Donc informez-vous avec grand soin. Selon le cas, vous pourriez recevoir plus ou moins de rente de la caisse de pension. La fiche technique à ce sujet montre ce que la réforme signifie pour votre retraite (ci-dessous). ●

FICHE TECHNIQUE

Réforme de la LPP

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Pilier 3a : cotiser tardivement est tout sauf avantageux

Le pilier 3a constitue pour beaucoup le principal instrument d'épargne. Pourtant, très peu ont conscience des sommes qu'ils perdent en ne cotisant qu'en fin d'année.



ADRIAN BARUCHET

Expert patrimonial
adrian.baruchet@vzch.com
tél. 022 595 15 15

Plus tôt on commence à épargner, plus vite l'intérêt et les intérêts composés s'accumulent. La plupart des épargnants connaissent ce fonctionnement. Mais dans le pilier 3a, beaucoup font exactement le contraire: ils cotisent le plus tard possible. C'est presque un rituel, et cela leur coûte cher.

La pression monte en fin d'année, car le délai approche. Beaucoup se hâtent de payer leur cotisation 3a en décembre pour pouvoir la déduire durant l'année fiscale en cours et réduire leur revenu imposable. Mais ils ont déjà manqué les intérêts de toute l'année.

Valorisez davantage votre pilier 3a

Un pilier 3a investi efficacement rapporte à long terme beaucoup plus qu'un compte épargne, par exemple. Et si, en plus, l'effet des intérêts composés vient s'y greffer, l'écart s'accroît au fil des ans.

Exemple: quiconque constitue sa prévoyance avec des fonds indiciels bon

	Versement des cotisations 3a:		
	Début d'année	Fin d'année	Différence
Avoir initial	20'000 CHF	20'000 CHF	-
Après 5 ans	63'147 CHF	61'782 CHF	1'365 CHF
Après 10 ans	114'640 CHF	111'646 CHF	2'994 CHF
Après 15 ans	176'093 CHF	171'156 CHF	4'938 CHF
Après 20 ans	249'434 CHF	242'176 CHF	7'258 CHF

Plus de 7000 francs de revenu de plus en 20 ans

Exemple: avoir de 20'000 francs, cotisation annuelle de 7056 francs, portefeuille d'ETF avec environ 50% d'actions et un rendement net de 3,6% par an, avoir au 31 décembre

marché comme les ETF et cotise toujours en début d'année, détient, rien qu'après cinq ans environ, 1400 francs de plus qu'une personne cotisant seulement en fin d'année. Au bout de 20 ans, cela fait près de 7300 francs en plus.

Avec le pilier 3a, on épargne à long terme. Cotiser tardivement année après année, c'est renoncer pendant des décennies à un rendement annuel intégral sur le montant versé. Cotisez donc toujours en début d'année au pilier 3a au lieu de laisser l'argent dormir sur un compte mal rémunéré.

Penser autrement en vaut la peine

Changer de rythme et cotiser deux fois en peu de temps peut être déplaisant, et tout le monde ne dispose pas d'une telle somme en début d'année. Mais ce faisant, on peut ensuite exploiter pleinement le potentiel des intérêts composés.

Conseil: vous n'avez à changer qu'une fois la date de vos cotisations pour modifier le rythme et ainsi avoir plus tard davantage d'argent pour vivre. Utilisez un héritage ou des économies dont vous n'avez pas besoin dans l'immédiat. Ou bien mettez dès 2024 un peu de côté chaque mois pour financer le changement l'année prochaine ou dans deux ans. C'est dans votre intérêt.

i Vous souhaitez tirer le meilleur parti de votre pilier 3a? Commandez la fiche technique à ce sujet ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (coordonnées en page 20) ●

FICHE TECHNIQUE

Conseils pour le pilier 3a

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Le Conseil fédéral veut autoriser les rachats dans le pilier 3a

À l'avenir, les rachats ultérieurs seront aussi possibles dans le pilier 3a. C'est ce que le Conseil fédéral a décidé en fin d'année. Quiconque ne cotise pas chaque année le montant maximal pourra combler rétroactivement les lacunes, comme c'est le cas avec la caisse de pension. Les rachats ultérieurs seront aussi déductibles du revenu imposable. La mise en œuvre de cette proposition est encore en suspens.

Conseil: beaucoup s'interrogent sur la meilleure solution pour économiser des impôts et se constituer un patrimoine: cotiser volontairement au pilier 3a ou à la caisse de pension?

► Souvent, il vaut mieux d'abord épuiser le potentiel du pilier 3a. Cette épargne peut être investie avec flexibilité et retirée bien avant 65 ans pour certains buts.

► En revanche, les rachats dans la caisse de pension sont d'autant plus intéressants que le revenu est élevé et que le temps restant jusqu'au retrait diminue. Lisez la fiche technique à ce sujet (encadré ci-dessous). ●

FICHE TECHNIQUE

Rachat d'années de cotisation

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Retraite : ce qui inquiète le plus les Suisses

Financièrement, tout semble sous contrôle. Pourtant, un très grand nombre de Suisses prennent peur à l'approche de la retraite.



ROLAND BRON
Directeur VZ Suisse romande
roland.bron@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Beaucoup d'actifs sont confiants dans le fait de pouvoir financer leur vie sans problème à la retraite. Pourtant, quand la retraite approche, ils se font de plus en plus de souci. C'est ce que montrent des milliers d'entretiens avec des célibataires et couples qui se font conseiller chez VZ.

Préparez bien la transition

Combien ai-je d'argent et combien de temps est-ce qu'il durera? Bon nombre de craintes sont injustifiées, dès lors que l'on agit à temps. Car une chose est sûre: ce que l'on pourra se

permettre ultérieurement dans la vie se joue de nombreuses années avant la retraite. Voici ce dont les Suisses s'inquiètent le plus:

① Les rentes sont trop faibles

Beaucoup redoutent de toucher trop peu d'argent. Effectivement, les rentes de l'AVS et de la caisse de pension ne couvrent souvent plus que la moitié à peine du dernier salaire. Or, on a besoin de 70 à 80% pour maintenir son niveau de vie.

Conseil: à 50 ou 55 ans au plus tard, faites le point sur vos dépenses et vos rentrées. C'est le seul moyen de compenser à temps des pertes douloureuses.

Établissez un budget et un plan de financement solide montrant combien il vous manque. Si votre lacune de revenu s'élève à 2000 francs par mois, il vous faudra à la retraite, moyennant un rendement de 2%, plus de 470'000 francs pour

combler cette lacune pendant 25 ans (cf. tableau en haut de la page 11).

② Les économies sont insuffisantes

D'autres craignent que leurs économies ne soient trop justes. C'est vrai: très peu de personnes parviennent à constituer un patrimoine suffisant pour pouvoir combler leur lacune de revenu rien qu'avec les revenus de celui-ci. Il leur faut donc consommer leur épargne petit à petit. Cette consommation doit être planifiée avec soin afin de disposer d'assez d'argent jusqu'à la fin de ses jours.

Conseil: constituez un capital de bonne heure, idéalement avec un plan d'épargne en ETF bon marché et le pilier 3a (plus de détails en page 9). Divisez votre fortune en une partie pour la consommation, et une partie pour la croissance. Allouez à la première partie la somme dont vous

CONSEIL

Comment compenser la baisse des rentes

- Envisagez une retraite anticipée ou partielle pour payer moins d'impôts et préserver, au moins en partie, le niveau actuel de vos rentes.
- Travaillez plus longtemps ou ajoutez si possible la rente AVS. Vous aurez ainsi toute votre vie une rente plus élevée.
- Cotisez volontairement à la caisse de pension et au pilier 3a (page 9).
- Économisez frais, taux d'intérêt et primes en optant pour des prestataires financiers bon marché.
- Pour plus de conseils, consultez la fiche technique (page 11).

aurez besoin les dix premières années. Cet argent sera investi à court terme dans des placements très sûrs, et consommé progressivement. La partie pour la croissance assurera votre revenu pour les dix années suivantes et sera aussi investie en actions.

③ Les impôts sont trop élevés

Autre source d'anxiété: les impôts. Les retraités paient parfois des impôts très élevés sur le revenu. Quand les déductions pour frais professionnels et les cotisations au pilier 3a disparaissent, la facture fiscale s'en ressent. On devrait donc anticiper comment réduire durablement ses impôts.

Conseil: vous pouvez diminuer nettement votre impôt sur le revenu en cotisant volontaire-

Retraits échelonnés: les économies d'impôts possibles

Exemple: couple marié, Lausanne; barèmes d'imposition 2023; hors impôt ecclésiastique; montants en francs

Retrait	Année	Âge	Avoir	Montant	Impôts
Unique	2024	65		1'000'000	87'098
Échelonné	2022	62	Pilier 3a, Madame	60'000	1'758
	2023	63	Capital en CP, Madame	390'000	27'755
	2024	65	Pilier 3a, Monsieur	110'000	4'268
	2028	69	Libre passage, Monsieur ¹	440'000	32'441 66'222
Économie d'impôt grâce à l'échelonnement					20'876

¹ Ajournement du libre passage: à l'avenir seulement possible en cas de poursuite de l'activité après 65 ans (réforme de l'AVS)

Retraite: les besoins en patrimoine dépendent de la lacune et du rendement

Patrimoine nécessaire à la retraite pour combler une lacune de revenu pendant 25 ans (données en francs)

Lacune de revenu mensuelle	Rendement ¹			
	1%	2%	3%	4%
1'000 CHF	265'600	236'300	211'400	190'100
2'000 CHF	531'100	472'600	422'800	380'200
3'000 CHF	796'700	709'000	634'200	570'300
4'000 CHF	1'062'300	945'300	845'600	760'300
5'000 CHF	1'327'800	1'181'600	1'057'000	950'400

1 Rendement sur la fortune restant investie après les retraits.

ment à la caisse de pension et en ouvrant plusieurs comptes 3a. À la retraite, retirez de préférence ces avoirs sur plusieurs années. Cet échelonnement permet très souvent d'alléger l'impôt sur le versement de plusieurs milliers de francs. Autant d'argent qui vous restera en plus pour vivre.

Important: votre charge fiscale à la retraite dépend pour beaucoup de la manière dont vous touchez votre avoir de la caisse de

pension: rente, capital ou une combinaison des deux? Les principales différences sont expliquées dans l'article ci-dessous.

④ Je ne peux pas payer ma maison

Beaucoup redoutent de ne plus pouvoir financer leur maison à cause de la hausse des taux d'intérêt et de la baisse continue des rentes. Une hypothèque est jugée supportable quand les taux d'intérêt et frais annexes re-

présentent moins d'un tiers du revenu. Les banques tablent sur un taux d'intérêt bien plus élevé que celui qui est actuel. De nombreux propriétaires songent donc à amortir leur hypothèque.

Conseil: la prudence est de mise si vous voulez amortir votre hypothèque avec des avoirs de prévoyance. L'argent sera alors immobilisé dans la maison. Si vous devez effectuer des rénovations ou avez besoin de soins, vous risquez de vous retrouver dans une impasse.

Après 65 ans, il devient difficile d'augmenter l'hypothèque et les banques n'accordent plus en général de seconde hypothèque. Constituez donc une réserve suffisante avant d'amortir.

⑤ Mon conjoint n'est pas protégé

Vendre la maison pour pouvoir verser aux enfants leur

part d'héritage: un scénario que de nombreux couples veulent éviter. Il vaut mieux pour eux que leurs enfants héritent seulement après le décès du deuxième conjoint.

Conseil: prenez des dispositions pour éviter que votre conjoint se retrouve en difficultés financières si vous décédez.

i Vous souhaitez bien préparer votre retraite? Commandez la check-list ci-dessous ou prenez rendez-vous chez VZ (coordonnées en page 20).●

FICHE TECHNIQUE

Check-list pour bien préparer sa retraite

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Rente ou capital: votre décision est définitive

La plus grande partie de notre fortune se trouve habituellement dans la caisse de pension. À la retraite, il faut décider de la manière dont on veut toucher cette épargne: sous forme de rente, de capital ou une combinaison des deux? C'est une décision définitive qui impactera votre qualité de vie future. Donc évaluez bien vos options:

► La rente est garantie à vie, et on n'a pas à se soucier de placer son argent. Toutefois, la rente ne cesse de diminuer parce que les caisses de pension abaissent leurs taux de conversion.

► De plus en plus d'actifs prévoient de toucher au moins une partie de leur capital. Ils conservent ainsi une souplesse financière. Par contre, ils doivent placer leur argent eux-mêmes et le dépenser avec la précaution nécessaire.

► Sur le plan fiscal, le versement en capital est, à long terme, souvent plus intéressant que la rente. Mais d'autres facteurs sont tout aussi importants, tels que la sécurité du revenu et la protection des survivants.

► Les couples mariés doivent accorder leurs voix et examiner les condi-

tions des deux caisses: plus le taux de conversion est bas, plus la rente est faible. Le conjoint bénéficiant du taux le plus élevé devrait donc percevoir la rente.

► Les couples mariés ont également intérêt à comparer les prestations pour le conjoint survivant. Dans quelques caisses de pension, les rentes sont plus généreuses. Inversement, d'autres réduisent leurs prestations lorsque la différence d'âge entre les conjoints est très importante.

► S'ils ont tous deux à peu près le même âge, mieux vaut que la femme touche la

rente – sauf si son espérance de vie est raccourcie pour des raisons de santé.

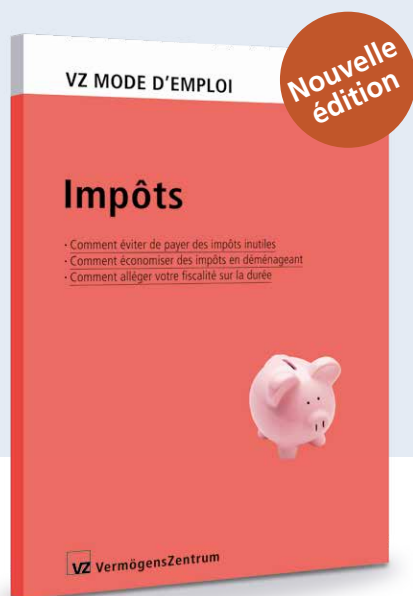
i Vous désirez en savoir plus? Prenez rendez-vous dans une succursale VZ proche de chez vous (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Percevoir la rente ou le capital?

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

De l'information fiable dans les ouvrages VZ



Impôts: ouvrage actualisé

Pour ne pas payer plus d'impôts que nécessaire, il est conseillé d'optimiser durablement sa charge fiscale. La prévoyance vieillesse, l'immobilier et les placements financiers sont des leviers d'action importants. La retraite mérite une attention particulière, car elle impacte la situation fiscale tout entière. Les héritages et les donations peuvent aussi avoir une incidence.

Cet ouvrage présente les principales possibilités d'économie. De nombreuses comparaisons montrent l'ampleur des différences entre les cantons et combien vous payez à quel endroit.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs
ISBN 978-3-906162-66-9 (2024)

COMMANDEZ MAINTENANT

Commandez les publications de VZ directement sur www.vzch.com/livres, au moyen du talon ci-joint ou auprès de la succursale VZ la plus proche de chez vous (coordonnées en page 20). Tous les livres de VZ VermögensZentrum sont aussi disponibles en librairie.



Retraite

Il est important de régler sa succession avant qu'il ne soit trop tard. Cet ouvrage renseigne sur les aspects essentiels concernant les donations et les successions: sont abordés notamment le testament, le pacte successoral, les parts réservataires, la protection du conjoint et les avances sur hoirie.

140 pages, édition brochée, prix: 29 francs,
ISBN 978-3-906162-58-4 (édition 2023)



Successions et donations

Il est important de régler sa succession avant qu'il ne soit trop tard. Cet ouvrage renseigne sur les aspects essentiels des donations et des successions: sont abordés notamment le testament, la protection du conjoint et les avances sur hoirie. Ce guide actualisé montre également ce qui a changé avec le nouveau droit successoral en vigueur depuis 2023.

108 pages, édition brochée, prix: 29 francs,
ISBN 978-3-906162-58-4 (édition 2023)



Investir efficacement avec les ETF

Tout investisseur réfléchissant à ses placements est un jour ou l'autre confronté aux ETF. Dans ce guide, vous découvrirez comment composer des portefeuilles à base d'ETF et à quoi faire attention. Vous trouverez également dans cet ouvrage les principaux conseils pour choisir judicieusement des ETF.

64 pages, édition brochée, prix: 12.80 francs
ISBN 978-3-906162-52-2 (2022)



Transmettre son entreprise

Dans cet ouvrage, vous découvrirez comment trois entreprises suisses ont réglé leur transmission et à quels défis particuliers elles ont été confrontées. Sur la base de ces études de cas, ce guide récapitule pour vous les principaux conseils pour bien poser les jalons de sa transmission d'entreprise.

64 pages, édition brochée, prix: 12.80 francs,
ISBN 978-3-906162-57-7 (édition 2022)

Assurances-vie : séparez épargne et couverture des risques !

Les assurances-vie mixtes sont souvent chères et inefficaces. Cela ne devrait pas changer, même si la loi exige désormais davantage de transparence.



DOMINIC MATHIS
Spécialiste en assurances
dominic.mathis@vzch.com
tél. 021 341 30 30

L'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) critique l'opacité qui entoure souvent la vente des assurances-vie. En effet, l'assuré ignore habituellement quelle part de la prime est affectée à l'épargne, combien coûte la couverture d'assurance et quel montant couvrent les commissions et les frais de gestion.

Cela va-t-il s'améliorer? La version révisée de la loi sur la surveillance des assurances, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2024, est censée accroître la transparence. Par exemple, la part de la prime affectée à l'épargne doit être clairement indi-

quée à la souscription d'une assurance-vie mixte. Une mesure louable, qui oblige les assureurs à révéler la composition des primes.

Néanmoins, en dépit de cette transparence accrue, les assurances-vie mixtes restent chères et inefficaces. Le rendement à l'échéance du contrat est souvent maigre, voire négatif car inférieur au capital investi.

Pourquoi? Cela tient à la composition de la prime, comme détaillée ci-dessous :

► Un assuré verse 8000 francs par an. Sur ce montant, seuls 4900 francs environ sont épargnés.

► Le reste est déduit chaque année pour financer la couverture du risque, la gestion et les commissions. Plus de 3000 francs n'alimenteront donc jamais l'épargne de l'assuré.

Conseil: les assureurs préfèrent vendre ce type d'assurance-vie, car ils ont beaucoup à y gagner. Ne vous laissez pas leurrer :

ACTION

Faire vérifier ses assurances

VZ vérifie sans frais vos polices d'assurance et vous montre où bénéficier du meilleur rapport prix-prestation. Commandez votre analyse en ligne dès maintenant :

www.vzch.com/analyse-assurances

Des questions? Parlez-en aux spécialistes de VZ: 021 341 30 70.

séparez l'épargne et l'assurance! Épargnez avec des placements peu coûteux tels que des ETF et des fonds indiciels, et choisissez une assurance risque pur contre le risque de décès et d'invalidité. Vous aurez ainsi, vous et votre famille, davantage d'argent pour vivre.

i Vous voulez bénéficier de meilleures prestations à moindre prix? Faites vérifier sans frais vos assurances par VZ (cf. « Action » ci-dessus).

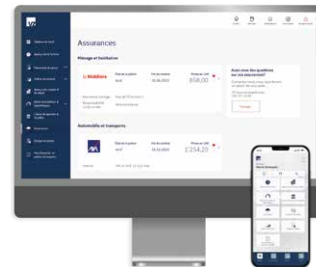
FICHE TECHNIQUE

Nouveau

Assurances : éviter les erreurs

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Votre dossier d'assurance numérique



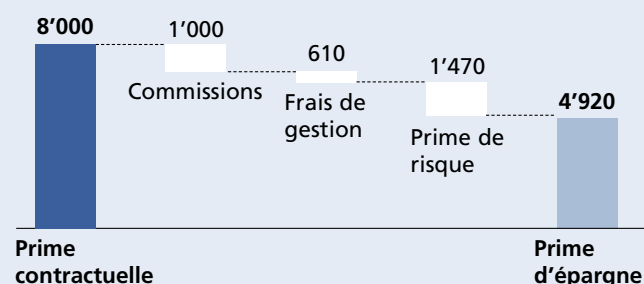
Savez-vous où sont rangées vos polices, combien vous payez pour les prestations assurées et à quel moment vos contrats sont résiliables? Non? Alors, vous êtes comme la plupart des gens: vous n'avez pas de vue d'ensemble. VZ Portail financier vous aide à mettre de l'ordre dans vos assurances. Vous pouvez classer en ligne vos contrats et vos factures, et les consulter au besoin. Vous avez tous les éléments importants sous la main – sur votre ordinateur, votre tablette ou votre smartphone. De surcroît, vos primes et prestations sont vérifiées en continu: un système de feu tricolore vous montre votre potentiel d'amélioration et d'économie sur les primes.

Autre atout: le portail financier vous permet aussi de réaliser vos paiements et vos opérations boursières, de surveiller vos hypothèques, d'estimer la valeur de votre propriété, de gérer vos comptes et de garder un œil sur vos impôts.

i Vous souhaitez en savoir plus sur VZ Portail financier? Prenez rendez-vous chez VZ ou consultez: www.vzch.com/vz-portail-financier

Assurance-vie: si peu d'économies

Exemple (simplifié): assurance-vie mixte; les commissions sont facturées les premières années du contrat, durant lesquelles seulement un peu plus de 50 % de la prime annuelle/contractuelle est épargné.



Parole d'experte

Questions à une spécialiste de VZ

Retraite, impôts, immobilier : chaque année, plus de 30'000 clients s'informent sur ces sujets auprès de VZ. Notre spécialiste répond ici aux questions des lectrices et des lecteurs.



CLARA BIRO
Experte patrimoniale
clara.biro@vzch.com

Financer son logement : pourquoi est-ce que j'obtiens si peu d'argent de ma CP ?

Vous avez vérifié dans votre certificat de prévoyance le montant du retrait anticipé possible pour l'achat d'une maison à usage personnel. C'est une bonne chose. D'autres le classent dès sa réception sans même y jeter un œil. Le certificat donne le montant actuel de votre avoir et l'évolution présumée de ce montant jusqu'à vos 65 ans. Il indique les prestations auxquelles vous avez droit et le montant du retrait anticipé possible pour acheter un logement. Celui-ci est plus bas que vous le pensiez, car vous avez plus de 50 ans. Jusqu'à 50 ans, la totalité du capital peut être retirée par anticipation. Au-delà, vous percevez le montant le plus élevé entre l'avoir acquis à 50 ans et la moitié de l'avoir disponible au moment de la demande de retrait.

Conseil: un retrait anticipé réduit fortement la rente. De plus, les rachats dans la caisse de pension ne sont de nouveau fiscalement déductibles qu'après le remboursement du retrait anticipé. Vérifiez donc si vous pouvez mettre votre avoir en gage au lieu de le retirer. Vous aurez ainsi droit à l'intégralité des prestations de la caisse de pension et pourrez continuer à économiser des impôts avec des rachats. ●

FICHE TECHNIQUE

Lire son certificat de caisse de pension

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Que faire pour que nos enfants nés d'unions antérieures héritent de tout ?

Vous n'avez pas d'enfants communs avec votre époux, mais des enfants nés d'unions précédentes. Vous ne voulez pas que vos revenus et votre fortune se mélangent à votre décès. Vous devez donc établir un contrat de mariage et un pacte successoral.

► **Contrat de mariage:** vous pouvez modifier votre régime matrimonial pour passer de la participation aux acquêts à la séparation des biens. Chaque partenaire conserve ainsi la propriété de ce qu'il a apporté lors du mariage et acquis pendant le mariage.

► **Pacte successoral:** les conjoints font partie des héritiers réservataires.

FICHE TECHNIQUE

Planifier sa succession

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

C'est la raison pour laquelle vous devez, vous et votre conjoint, conclure un pacte successoral et le faire authentifier par un notaire. Dans ce document, vous renoncez alors mutuellement à votre réserve héréditaire et vous déclarez accepter que tout revienne aux enfants. ●

Avancement d'hoirie : quels sont les risques à prendre en compte ?

Voici les points à considérer avant de transmettre une partie de sa fortune à ses enfants :

- Après 65 ans, on a souvent besoin de revenus supplémentaires et on doit puiser peu à peu dans la fortune. Des donations ou des avancements d'hoirie trop généreux peuvent vous mettre dans une situation financière difficile.
- Le patrimoine donné entre vifs réduit le droit à des prestations complémentaires si l'on se retrouve en situation de dépendance.
- Si la valeur de la donation excède ce qui revient à l'enfant au partage de l'héritage, celui-ci devra rembourser la différence aux cohéritiers et risque de se retrouver en difficulté financière.

Conseil: planifiez vos revenus de façon réaliste. Vous saurez ainsi si votre fortune, après déduction de la donation ou de l'avancement d'hoirie, sera suffisante pour assurer votre revenu jusqu'à un âge avancé. Fixez dans un testament ou un pacte successoral les modalités de compensation des libéralités par vos enfants. Souvent, accorder un prêt à ses enfants est plus indiqué qu'une donation. ●

FICHE TECHNIQUE

Testament : conseils pratiques

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Vendre un immeuble locatif : attention aux offres peu sérieuses

Il est plus difficile de vendre un immeuble locatif qu'une maison individuelle ou un appartement. Préparez soigneusement votre projet.



ALAIN DUPONT
Spécialiste en immobilier
alain.dupont@vzch.com
tél. 021 341 30 81

Avec l'âge, un immeuble locatif devient souvent une charge pour les propriétaires. S'en séparer permet aussi d'éviter de futures disputes entre les enfants autour de la succession.

Une telle situation rend réceptif aux offres d'achat. Mais attention : les courtiers, les investisseurs et les architectes ratissent méthodiquement le marché pour trouver des objets intéressants et approchent les propriétaires avec des offres qui semblent convaincantes à première vue.

Des préparatifs minutieux

L'exemple dans le graphique ci-dessus montre pourquoi les offres spontanées doivent être scrupuleusement examinées : un acheteur potentiel offre 3'125'000 francs à un couple pour son immeuble locatif. L'offre est basée sur la valeur de rendement, autrement dit sur les recettes escomptées à l'avenir. Cela semble plausible. Or, la valeur du terrain est presque

Valeur de rendement ou valeur du terrain : quelle est la plus élevée ?

Exemple (simplifié) : immeuble locatif de 6 logements à Anières, superficie totale de 420m², taux de capitalisation 4 % ; données en francs

Offre de l'acheteur potentiel	
Revenu locatif p.a.	125'000
Taux de capitalisation	4 %
Valeur de rendement	3'125'000

Deuxième avis d'un expert VZ	
Superficie de la parcelle (m ²)	2'000
Prix au m ²	1'800 ¹
Valeur du terrain	3'600'000

1 Sur la base de valeurs de comparaison

Exemple de lecture : les propriétaires reçoivent une offre basée sur la valeur de rendement de 3'125'000 francs, qui semble intéressante. La valeur du terrain à elle seule est toutefois supérieure de 475'000 francs à la valeur de rendement, car le potentiel de la parcelle n'est de loin pas entièrement exploité.

un demi-million de francs plus élevée que la valeur de rendement. En effet, cette parcelle recèle un fort potentiel non exploité, si bien que les futurs revenus potentiels peuvent s'avérer bien plus élevés que la valeur de rendement actuelle.

Conclusion : si vous voulez vendre, prenez le temps de tout préparer très soigneusement :

► Valeur / Estimation

Estimer un immeuble locatif peut s'avérer complexe. Les acheteurs potentiels sont souvent des promoteurs, des investisseurs institutionnels et des courtiers professionnels. Faites donc estimer votre bien par un expert averti. Il sera mieux à même de calculer le prix de départ de votre bien, par

exemple en déterminant le potentiel d'accroissement de sa valeur.

► Calendrier / Processus

La vente peut prendre du temps. Même dans des emplacements de choix, trouver un acheteur prêt à payer le prix souhaité peut durer des mois. Et même alors, le processus n'est pas encore achevé : prévoyez du temps pour les négociations, la rédaction et la vérification des contrats, le règlement et la remise du bien.

► Courtiers / Contrats

Faire appel à un intermédiaire ou à un courtier est souvent judicieux. Il se chargera de l'appel d'offres, des entretiens de vente, des nombreuses formalités ainsi que de la signature du

contrat chez le notaire. Certains contrats contiennent des clauses formulées de manière unilatérale : prenez soin de les lire en intégralité, et refusez les commissions excessives.

► Coûts / Impôts

La vente d'un bien immobilier s'accompagne d'impôts et de frais. Évaluez-les en amont. Vous pourrez ainsi prendre vos dispositions pour régler l'impôt sur les gains immobiliers, par exemple : son montant dépend de la différence entre le prix d'achat et le prix de vente ainsi que de la durée de possession.

► Succession

Abordez le sujet suffisamment tôt avec vos enfants et fixez des règles de partage dans le testament au lieu de laisser la décision aux héritiers. Vous éviterez ainsi des querelles familiales.

i Vous voulez vendre votre bien dans les règles de l'art ? Commandez sans frais la fiche technique (ci-dessous) ou parlez-en à un(e) expert(e) chevronné(e) dans une succursale de VZ (cf. page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Vendre un bien immobilier

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Céder son entreprise par étapes : est-ce faisable ?

Certains chefs d'entreprise veulent vendre leur entreprise en plusieurs phases ; un projet ambitieux qui peut vite devenir compliqué.



AURÉLIE BOVIGNY
Spécialiste transmission d'entreprise
aurélie.bovigny@vzch.com
tél. 021 341 30 30

La plupart des propriétaires de PME ont du mal à se séparer de l'œuvre d'une vie et ne veulent pas vendre leurs parts en une seule fois, mais par étapes ; par exemple 40 % des actions pour commencer et le reste un ou deux ans plus tard. Cela en vaut-il la peine ?

► **Avantages :** l'entrepreneur a plus de temps pour lâcher prise. Il continue de développer l'entreprise et de transmettre son expérience, son savoir-faire et ses contacts.

► **Inconvénients :** la transmission peut vite devenir compliquée. Souvent, acheteurs et vendeurs s'embrouillent faute d'avoir suffisamment réfléchi à tous les aspects importants, et le processus s'enlise. L'issue peut être désastreuse pour les deux parties.

Transmettre son entreprise par étapes exige donc une solide préparation et une planification du processus de A à Z :

1 Planification

► **Contrats :** lors d'une transmission par étapes,

plusieurs personnes seront propriétaires de l'entreprise. Si cela n'est pas correctement réglé, un actionnaire minoritaire peut, dans des situations extrêmes, empêcher la transmission.

Mettez les choses au clair à l'aide d'une convention d'actionnaires, qui règle les droits de préemption, les droits et les obligations de cession conjointe, les droits de rachat et les conséquences en cas de décès et d'invalidité. Déterminez également les modalités de transfert des tranches d'actions avec des engagements d'achat ou de vente. Ces points peuvent aussi être réglés dans un contrat de vente.

Menez votre plan à exécution

► **Évaluation :** évitez les conflits en faisant expertiser votre entreprise par un spécialiste expérimenté et fixez le prix de vente des tranches sur cette base.

► **Financement :** généralement, les acquéreurs ne disposent pas des fonds propres nécessaires pour absorber toutes les tranches. Vérifiez par conséquent si vous pouvez et voulez, en tant que vendeur, participer au financement au moyen d'un prêt. Établissez un solide plan financier pour savoir si vous êtes en mesure de supporter ces coûts.

FICHE TECHNIQUE

Comment réussir la vente de son entreprise

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

2 Mise en œuvre

Lorsque tout est prêt, mettez résolument votre plan à exécution. Pendant cette phase, les chefs d'entreprise endossent une nouvelle fonction et se dégagent peu à peu de leurs responsabilités. Vous avez donc intérêt à définir clairement les rôles et les tâches.

3 Finalisation

La transmission est effective avec la vente de la dernière tranche. Bien souvent, l'entrepreneur est encore en forme et très motivé. Il peut continuer à œuvrer au succès de l'entreprise, par exemple en offrant ses services de consultant dans le cadre de mandats.

i Vous voulez vendre votre entreprise et préparer au mieux votre succession ? Commandez la fiche technique sur ce thème ou prenez rendez-vous pour un entretien sans engagement dans une succursale VZ proche de chez vous (coordonnées en page 20). ●

Votre entreprise est-elle prête pour la relève ?

De nombreux entrepreneurs ne songent pas à la retraite et souhaitent conserver leur entreprise le plus longtemps possible. Or, 65 ans est aussi un âge clé pour eux, car il sert de référence à toutes les assurances sociales. Cette limite d'âge est liée à toute une série de délais et de restrictions et joue également un rôle significatif sur le plan fiscal.

Conseil : occupez-vous du règlement de votre succession 5 à 10 ans avant vos 65 ans. Sinon, vous manquerez l'occasion de mettre en place un processus structuré, d'évaluer soigneusement toutes les conséquences financières et d'optimiser la transmission de votre entreprise sur le plan fiscal. Prenez donc le temps de faire le point. L'analyse de transmission d'entreprise proposée par VZ vous offre une bonne occasion de le faire (cf. « Action » ci-dessous). ●

ACTION

Posez les jalons de votre transmission

Faites analyser votre entreprise sans frais par VZ. L'analyse montre quelles options sont envisageables pour votre transmission d'entreprise et où se situent vos états financiers par rapport à votre secteur d'activité. Commandez votre analyse personnalisée : www.vzch.com/analyse-transmission

PME : libre choix de la stratégie de placement dans la prévoyance

La prévoyance complémentaire permet de choisir une part d'actions plus élevée pour son épargne. Une nouvelle étude révèle comment cette liberté de choix est utilisée.



FLORENCE ECOFFEY

Experte en prévoyance
florence.ecoffey@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Par rapport à la prévoyance de base, les entrepreneurs, propriétaires d'entreprise et cadres peuvent choisir eux-mêmes leur stratégie de placement dans la prévoyance complémentaire. Une opportunité intéressante :

- ▶ Ceux qui peuvent ou veulent assumer peu de risques choisissent une stratégie conservatrice.
- ▶ Les autres investissent une part plus élevée de leur prévoyance dans des actions pour accroître fortement les chances de rendement.

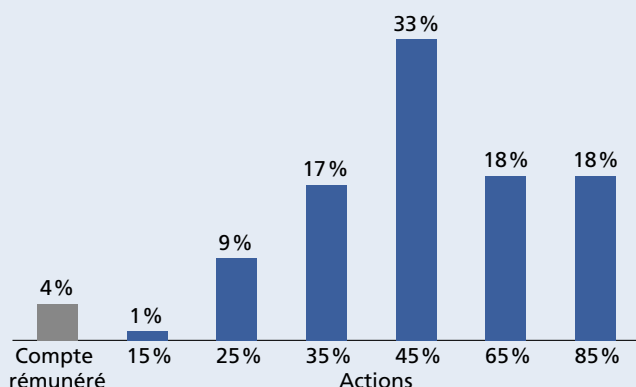
Une nouvelle étude portant sur 2864 portefeuilles de VZ Fondation collective montre comment les actifs à hauts revenus tirent profit de cette liberté de choix :

- ▶ La plupart choisissent une stratégie avec une part d'actions d'au moins 45 % (graphique ci-dessous). La part d'actions dans la prévoyance de base est d'environ 30 % en moyenne.
- ▶ Une personne sur trois choisit même une part d'au moins 65 %.
- ▶ Plus les assurés sont jeunes, plus la part d'actions est élevée.
- ▶ Près de 33 % des personnes réalisent des rachats volontaires dans la prévoyance complémentaire, et non dans celle de base.

Conseil : profitez de cette opportunité. Les chefs d'entreprise peuvent choisir

Part d'actions plus élevée dans la prévoyance complémentaire

Base : 2864 portefeuilles d'assurés auprès de VZ Fondation collective



Exemple de lecture : la plupart des entrepreneurs et des cadres dont le salaire dépasse 132'300 francs investissent au moins 45% de leur avoir de prévoyance complémentaire en actions.

ÉTUDE

Nouveau

Prévoyance complémentaire dans la CP

Découvrez comment utiliser les atouts de la prévoyance complémentaire.

Commandez l'étude sans frais (20 pages) à l'aide du bon de commande ou sur www.vzch.com/edition139. Ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (coordonnées en p. 20).

une prévoyance complémentaire sans adapter celle de base. L'étude indique comment se positionner en employeur attractif avec des prestations accessoires intéressantes pour le personnel qualifié. Assortir la prévoyance de base d'une solution complémentaire réduit vos coûts et le risque de découvert et d'assainissement.



Vous souhaitez en savoir plus? Commandez l'étude ou la fiche technique sans frais ou parlez-en à un(e) expert(e) de VZ (voir page 20).

FICHE TECHNIQUE

Prévoyance cadres moderne

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Créer son entreprise: bon à savoir

Avant de vous lancer, vous devez clarifier des points importants.

▶ **Forme juridique :** raison individuelle, SA ou Sàrl? Déterminez avec soin ce qui vous convient le mieux. Selon les cas, vous répondez des dettes sur votre fortune privée.

▶ **Raison sociale :** le nom envisagé pour votre société est-il disponible et autorisé? Certaines formes juridiques entraînent des restrictions.

▶ **Autorisation :** une approbation est nécessaire pour certaines activités et professions réglementées.

▶ **Registre du commerce :** l'inscription au registre du commerce peut-être obligatoire selon les formes juridiques et le chiffre d'affaires.

▶ **Prévoyance :** les assurances sociales obligatoires dépendent de la forme juridique choisie. Évaluez vos besoins en amont.

▶ **Assurance :** analysez les risques en détail. RC d'entreprise et RC professionnelle sont fortement recommandées.



Pour en savoir plus sur ce sujet, rendez-vous sur : www.vzch.com/startups-fr

FICHE TECHNIQUE

Check-list: création d'entreprise

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

Courtier en assurances : bien le choisir pour faire des économies

De nombreuses PME continuent de payer trop de primes pour leur caisse de pension. Il est pourtant simple d'optimiser la prévoyance du personnel et de réduire ses frais.



YANNICK YERSIN

Responsable clients entreprises
yannick.yersin@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les chefs d'entreprise n'ont souvent ni le temps ni les connaissances pour s'occuper eux-mêmes de la caisse de pension. Nombre d'entre eux font donc appel à un courtier. L'avantage: le courtier lance un appel d'offres pour le concept de prévoyance. Il compare les offres et recommande une solution adaptée.

Le risque: la caisse de pension n'est pas remise en question pendant des années, l'entreprise paye trop de primes et les employés ne sont plus assurés de manière optimale.

L'inertie est mauvaise conseillère

Un exemple illustre les sommes d'argent en jeu: une entreprise charge VZ de demander plusieurs offres pour sa caisse de pension. Résultat: l'entreprise économisera plus de 17'000 francs par an grâce à l'optimisation des primes de risque et des frais de gestion (tableau). De plus, les collaborateurs et leurs proches disposent d'une

Changer de courtier: un fort potentiel d'économie pour les entreprises

Exemple (simplifié): une entreprise de 50 collaborateurs charge VZ de faire un nouvel appel d'offres pour sa caisse de pension. Elle économise beaucoup d'argent en changeant de courtier – et donc de modèle de rémunération – et en optimisant les coûts.

	Courtier actuel	VZ Gestion des assurances
Prime de risque	39'053	30'125 ¹
Frais de gestion	14'720	10'750 ¹
Rémunération par la CP ²	11'800	–
Honoraires de conseil ³	–	7'500
Coûts totaux par an	65'573	48'375

Potentiel d'économie par an **17'198**

- 1 Prime de risque/frais de gestion réduits grâce au nouvel appel d'offres.
- 2 Montant versé par la caisse de pension au courtier. Peut être source de conflit d'intérêts, car le montant de la rémunération dépend de la caisse.
- 3 Pas de conflit d'intérêts: honoraire forfaitaire par assuré.

couverture adaptée pour les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès.

L'entreprise économise aussi beaucoup d'argent, car la rémunération du courtier ne dépend plus de la caisse de pension et du montant des primes. En général, les courtiers reçoivent des indemnités plus ou moins élevées selon les caisses. La tentation peut donc être forte de recommander celle qui verse la commission la plus élevée, et non celle qui convient le mieux à la PME et aux assurés.

Conseil: VZ a décidé de reverser intégralement les indemnités aux entreprises et de facturer à la place un forfait par assuré, indépendamment du prestataire. Ce montant comprend l'ensemble de la gestion des as-

surances pour une PME. Il n'y a donc pas d'incitation à privilégier une offre simplement parce qu'elle est mieux rémunérée.

i Vous souhaitez optimiser la prévoyance de votre PME? Commandez la fiche technique sans frais ou demandez conseil à un(e) expert(e) dans la succursale VZ la plus proche de chez vous (page 20). ●

FICHE TECHNIQUE

Trouver le bon courtier en assurances

Commandez la fiche technique sur www.vzch.com/edition139, à l'aide du talon ci-joint ou contactez votre succursale (coordonnées en page 20).

« Faire le meilleur choix dans l'intérêt du personnel »



SEBASTIAN NAEF-NIEDERER
Responsable Personnel & Finances
Eberle Spezialitäten AG

Monsieur Naef-Niederer, pourquoi avoir lancé un nouvel appel d'offres pour la caisse de pension de votre entreprise?

Les responsables de la prévoyance professionnelle devraient vérifier régulièrement la solution en place, par exemple tous les cinq ans. C'est fastidieux, mais c'est dans l'intérêt du personnel et de l'entreprise.

Cela a-t-il été payant pour vous?

Oui, nous avons une assurance complète. Avec l'aide de notre nouveau courtier, nous l'avons remplacée par une caisse de pension semi-autonome. À présent, nous avons toutes et tous une meilleure couverture et payons moins, car les prestations sont adaptées aux besoins.

Ce changement a dû susciter des questions?

À juste titre, les collaborateurs ont voulu en connaître les raisons. Nous tenions à ce que tous comprennent les avantages procurés. L'amélioration notable de notre prévoyance a aussi accru notre attractivité en tant qu'employeur. ●

Réforme de la LPP : ne sous-estimez pas son impact sur votre entreprise

Le peuple devrait se prononcer sur la réforme en milieu d'année. De nombreuses entreprises devront compter avec des adaptations de leur caisse de pension et des coûts.



MARINE REY
Responsable clients d'entreprise
marine.rey@vzch.com
tél. 021 341 30 30

Les mesures prévues sont très complexes. Entrepreneurs et responsables de caisses de pension doivent s'informer correctement sur les conséquences de la réforme de la LPP.

► Seuil d'accès

Le seuil d'accès à la LPP doit être abaissé, pour passer de 22'050 à 19'845 francs. Cela profiterait aux personnes qui travaillent à temps partiel ou qui ont de bas revenus. Si davantage d'employés sont assurés, les coûts de la prévoyance en seront augmentés.

► Déduction de coordination

L'adaptation de la déduction de coordination pourrait aussi accroître les coûts de la prévoyance. Actuellement, cette déduction est fixe et s'élève à 25'725 francs. À l'avenir, le gain assuré correspondra toujours à 80 % du salaire annuel.

Prenons l'exemple suivant : sur un salaire annuel se montant à 30'000 francs, on déduit actuellement 25'725 francs, et seuls 4275 francs sont assurés. Avec la réforme, ce montant passerait à 24'000 francs (tableau ci-dessous), soit 80 % de 30'000 francs.

Cela signifie que les personnes actives qui travaillent à temps partiel pourraient épargner davantage et seraient mieux assurées. Le salaire net serait plus bas en raison des cotisations d'épargne plus élevées.

► Cotisations d'épargne

La réforme de la LPP veut lisser les cotisations d'épargne en fonction des tranches d'âge. En francs, les cotisations pourraient être plus élevées bien que leur taux diminue. Cela avantagerait également une partie des employés. À l'inverse, les personnes actives plus âgées seront « moins chères » et ainsi plus attractives pour les entreprises, mais les prestations salariales accessoires plus basses. Offrir des prestations attrayantes est toutefois plus important que jamais pour attirer et retenir les talents.

Conseil : étudiez toutes les conséquences et tentez de rendre votre prévoyance plus attractive. Voici les solutions possibles :

► Votre entreprise renonce volontairement à réduire les cotisations d'épargne des actifs plus âgés.

ACTION

Nouveau

Réforme LPP : ce que cela implique pour vous

Faites évaluer gratuitement l'impact de la réforme sur les prestations et les coûts de votre caisse de pension. Téléchargez le certificat de prévoyance ou le certificat collectif de la caisse de votre entreprise :

www.vzch.com/reforme-lpp ou parlez-en à un expert dans votre succursale VZ (cf. page 20).

► Vous introduisez des plans au choix : les collaborateurs peuvent ainsi décider eux-mêmes du montant de leurs cotisations d'épargne LPP.

► Avec un plan d'épargne en ETF à long terme pour collaborateurs, vous encouragez la prévoyance privée pour une catégorie du personnel afin de le fidéliser.

► Vous proposez des plans de prévoyance complémentaire (plans 1e) afin d'investir une plus grande part de l'avoir dans des actions. Cela réduit aussi vos coûts et le risque de découvert.

Réforme de la LPP : baisse ou hausse des cotisations d'épargne des salariés ?

Exemple : employé de 56 ans. La déduction de coordination fixe de 25'725 francs sera supprimée tandis que le gain assuré correspondra à 80 % du salaire annuel (données en francs).

	Exemple temps partiel		Exemple plein temps	
	Actuellement	Avec la réforme	Actuellement	Avec la réforme
Salaire AVS	30'000	30'000	88'200	88'200
Salaire assuré	4'275	24'000	62'475	70'560
Cotisations d'épargne en %	18%	14%	18%	14%
Total des cotisations d'épargne en CHF	770	3'360	11'246	9'878
dont employeur	385	1'680	5'623	4'939
dont salarié	385	1'680	5'623	4'939
Différence de cotisations d'épargne en CHF		2'590		-1'368

Exemple de lecture : avec l'adaptation de la déduction de coordination et des cotisations d'épargne, les bonifications de vieillesse des collaborateurs peuvent augmenter ou baisser en fonction du salaire assuré.

i Vous souhaitez en savoir plus à ce sujet et savoir quel sera l'impact de la réforme pour vous ? Faites estimer sans frais et sans engagement l'évolution de vos coûts avec la réforme et ce que vous devrez modifier (« Action » ci-dessus). Ou adressez-vous à un(e) expert(e) chevronné(e) de VZ (cf. page 20).

Retraite, hypothèques et placements: VZ dans les médias



Rattraper des années de cotisation

RTS, *La 1ère*, *La Matinale*, 23 novembre 2023

Il sera possible de rattraper des années de cotisation du 3^e pilier. Ce projet du Conseil fédéral permettra aux personnes n'ayant pas cotisé intégralement d'effectuer des rachats. Olivier Segessemann, directeur de VZ Lausanne, décrypte cette mesure dans l'émission *La Matinale*.

Que faire de son capital vieillesse ?

Le Temps, 1.12.2023

De nombreuses personnes s'interrogent au moment de toucher leur capital vieillesse: que faire d'une telle somme? Vaut-il mieux privilégier la rente, le capital ou une forme mixte? Sven Pfammatter, expert de la retraite chez VZ, se montre plutôt critique face au retrait total du capital, car « beaucoup de gens [...] ne sont pas habitués aux incertitudes qui en découlent et se font d'énormes soucis lorsque leurs placements perdent momentanément de la valeur ».

Perspectives immobilières pour 2024

Blick, 2.1.2024

Si le marché immobilier suisse reprend du poil de la bête grâce à la baisse des taux d'intérêt hypothécaires, celui de la location reste morose à cause de la pénurie de logements. Blick a interrogé plusieurs expertes et experts du secteur dont Adrian Wenger, spécialiste des hypothèques chez VZ, qui répond que « le marché s'attend à ce que la banque nationale baisse les taux plus tôt que prévu » lorsqu'on lui demande si, selon lui, les taux hypothécaires vont remonter.

Les primes d'assurances auto en hausse

RTS, 9.12.2023

Presque 50 % des contrats d'assurance auto en Suisse vont connaître une hausse des primes: cette dernière va s'élever à 15 % en moyenne. Vojislav Mijic, responsable des assurances chez VZ, précise que cette hausse est en grande partie due à l'inflation, qui impacte le prix des véhicules, mais aussi celui des pièces de rechange. Certains contrats ont connu jusqu'à 30 % d'augmentation, ce que Vojislav Mijic considère comme « injustifié, puisque l'inflation ne s'élève pas à 30 % ».

ABONNEZ-VOUS

À LA NEWSLETTER

Recevez par e-mail des informations sur les sujets suivants:

- **AVS, caisse de pension et 3^e pilier**
Deux fois par mois, des conseils pratiques pour bien préparer sa retraite.
- **Informations sur les marchés financiers**
Compte-rendu bimensuel sur l'évolution des placements.
- **Hypothèques**
Informations trimestrielles pour économiser sur les taux hypothécaires.
- **Spécial PME**
Actualités mensuelles sur les thèmes des assurances, de la caisse de pension et de la transmission d'entreprise.

Abonnez-vous avec le talon ci-joint ou sur [vzch.com/newsletter-fr](https://www.vzch.com/newsletter-fr)

VZ VERMÖGENSZENTRUM

Vous désirez restructurer ou faire fructifier votre patrimoine? Vous êtes à la bonne adresse.

Les succursales VZ les plus proches de chez vous

Lausanne	021 341 30 30	Neuchâtel	032 854 04 04
Genève	022 595 15 15	Nyon	022 960 99 99
Fribourg	026 350 90 90	Sion	027 327 40 40

Toutes les succursales sous www.vzch.com/succursales

Édition vz news / siège principal

VZ VermögensZentrum SA
Avenue de la Gare 50, 1003 Lausanne
tél. 021 341 30 30
info@vzch.com
www.vzch.com

1 Nos domaines de spécialisation

- Planification de la retraite
- Gestion de fortune
- Planification successorale
- Hypothèques
- Planification fiscale
- Analyse des assurances privées
- Transmission d'entreprise
- Optimisation de la caisse de pension
- Prévoyance cadres
- Analyse des assurances d'entreprise

2 Nos solutions avantageuses

- VZ Banque de Dépôt:
 - Compte et dépôt
 - Transactions
- Hypothèques:
 - Hypothèques du marché monétaire
 - Hypothèques fixes
- Fondations collectives:
 - LPP, prévoyance cadres, pilier 3a
- VZ Pool d'Assurance:
 - Bâtiment/ménage
 - Véhicules à moteur
- VZ Portail financier